

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

Au 1^{er} janvier 2024, la communauté de communes des Coteaux Bellevue compte 21 457 habitants, répartis comme suit sur ses 7 communes :

- Castelmaurou : 4 552 habitants
- Labastide Saint Sernin : 1 997 habitants
- Montberon : 3 167 habitants
- Pechbonnieu : 4 752 habitants
- Rouffiac-Tolosan : 2 049 habitants
- Saint Geniès Bellevue : 2 562 habitants
- Saint Loup Cammas : 2 378 habitants

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la CCCB est soumise à la norme comptable M57.

Les orientations budgétaires ont été débattues et votées lors du conseil communautaire du 11 mars 2024.

Dans un contexte national et international où la tendance générale est à la désinflation, la loi de Finances 2024 est venue poser les principales mesures à caractère fiscal et financier à destination des collectivités territoriales :

- Hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités pour 105,1 milliards €, en hausse de 1,2 % (+ 1,2 Mds €) ;
- Concours financiers de l'État (54 Mds €) ;
- Mesures en faveur de la planification écologique ;
- Soutien renouvelé en faveur de l'investissement local : les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI se stabilisent à 1,8 milliard € pour 2024 ;
- Une DGF en légère hausse ;
- Augmentation du FCTVA : hausse de 6 % et élargissement de l'assiette.

1 - BUDGET GENERAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif est le reflet de la comptabilité tenue par l'ordonnateur au cours de l'exercice budgétaire écoulé. Il doit être en tous points conforme avec le compte de gestion tenu par le comptable public (Trésorier de Balma).

Ces documents font ressortir les résultats d'exécution qui seront reportés sur le budget 2024 :

	Dépenses 2023	Recettes 2023	Solde 2023	Excédent ou déficit cumulé
Fonctionnement	11 984 536.18 €	12 863 122.99 €	+ 878 586.81 €	+ 878 586.81 €
Investissement	8 992 680.89 €	8 929 192.43 €	- 944 388.81 €	- 63 488.46 €
	+ Report excédent cumulé précédent		+ 880 900.35 €	
			+ RAR 2023 :	+ 1 454 864.83 €

BUDGET PRIMITIF 2024

Affectation du résultat de fonctionnement :

Art. 1068 (report en investissement) :	878 586.81 €
Art. 002 (report en fonctionnement) :	0.00 €

Fixation du taux des taxes 2024 :

Contribution Foncière des Entreprises (CFE) :	31.90 %
Taxe sur le foncier non bâti :	6.06 %
Taxe sur le foncier bâti :	0.00 %
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :	12.50 % (hausse de 0.5%)

Vote du budget primitif 2024 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	6 374 199.57 €	13 283 630.00 €
Recettes	6 374 199.57 €	13 283 630.00 €

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont découpées par chapitre, comme suit :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général :	1 725 200.00 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel :	5 150 000.00 €
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :	2 624 100.00 €
- Chapitre 66 : Charges financières :	253 128.00 €
- Chapitre 68 : Dotat° aux provisions et dépréciat° :	500.00 €
- Chapitre 014 : Atténuation de produits :	2 971 506.00 €
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections :	500 000.00 €
- 023 : Virement à la section d'investissement :	59 196.00 €
Pour un total de :	13 283 630.00 €

Les recettes de fonctionnement sont découpées par chapitre, comme suit :

- Chapitre 013 : Atténuation de charges :	100 000.00 €
- Chapitre 70 : Produits des services :	760 000.00 €
- Chapitre 73 : Impôts et taxes :	4 151 760.00 €
- Chapitre 731 : Fiscalité locale :	5 806 415.00 €
- Chapitre 74 : Dotations et participations :	2 365 455.00 €
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :	50 000.00 €
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections :	50 000.00 €
Pour un total de :	13 283 630.00 €

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont découpées par chapitre ou opération, comme suit :

- Solde d'exécution d'investissement reporté :	63 488.46 €
- Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections :	50 000.00 €
- Chapitre 16 : Remboursement du capital d'emprunts :	880 100.00 €
- Opération non affectée :	102 627.00 €
- Opération 11 : Gymnases :	76 500.00 €

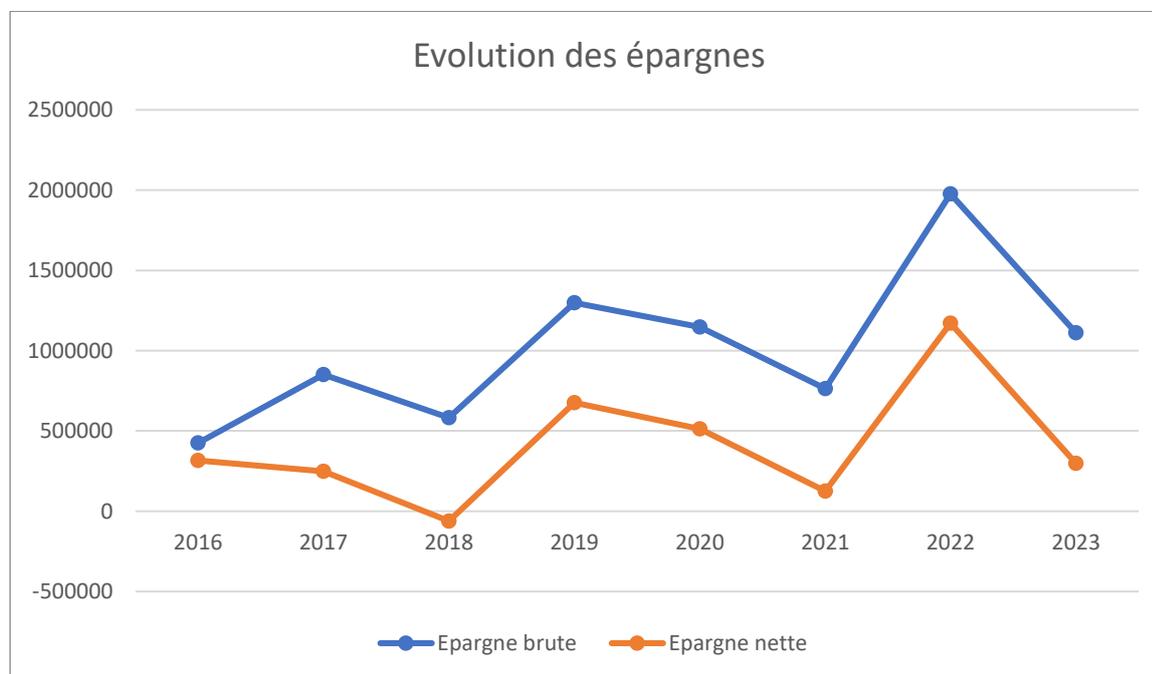
- Opération 12 : Environnement :	1 267 000.00 €
- Opération 13 : Crèches :	231 500.00 €
- Opération 14 : Local intercommunal :	5 000.00 €
- Opération 15 : Police :	80 000.00 €
- Opération 17 : Urbanisme :	3 500.00 €
- Opération 18 : Equipement sportif – Tennis couverts :	25 000.00 €
- Opération 19 : Voirie :	3 300 000.00 €
Auxquelles se rajoutent des restes à réaliser pour :	289 484.11 €
Pour un total de :	6 374 199.57 €

Les recettes d'investissement sont découpées par chapitre, comme suit :

- 021 : Virement de la section de fonctionnement :	59 196.00 €
- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :	1 678 586.81 €
- Chapitre 13 : Subventions d'investissement :	1 600 000.00 €
- Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :	792 067.82 €
- Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections :	500 000.00 €
Auxquelles se rajoutent des restes à réaliser pour :	1 744 348.94 €
Pour un total de :	6 374 199.57 €

L'épargne :

Le budget des collectivités locales s'articule autour d'un indicateur financier de référence : **l'épargne brute**. Cette dernière est la résultante d'un excédent dégagé en section de fonctionnement permettant d'alimenter le financement des investissements.



Ces indicateurs permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie et intérêts de la dette).

L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent, appelé aussi autofinancement brut, finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

***L'épargne nette** résulte de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de l'emprunt. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.*

La dette :

Sur l'exercice 2024, la communauté de communes devra rembourser 1 132 881.19 € d'emprunts répartis sur 27 emprunts en tout : 880 063.78 € en capital et 252 817.41 € d'intérêts.
Ainsi, le capital restant dû fin 2024 s'élèvera à 10 854 347.95 €.

Projet financé	Etablissement prêteur	Durée	Date de fin	Montant de l'échéance annuelle
Gymnase de Pechbonnieu	Crédit Agricole	25 ans	2029	99 811.34 €
Gymnase de Saint Geniès	Crédit Agricole	20 ans	2030	63 692.33 €
Courts de tennis couverts	Caisse d'épargne	25 ans	2046	136 734.69 €
Bâtiment service environnement	Caisse d'épargne	25 ans	2049	114 900.00 €
Voirie	Divers prêteurs	Entre 5 &15 ans	2022 à 2036	717 742.82 €
TOTAL ANNUITES D'EMPRUNT 2024				1 132 881.19 €

